

ASSOCIATION DES INTERETS D'AIRE-LE LIGNON

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 14 mars 2019 à 19 h 30

Maison de Quartier d'Aire - Le Lignon, chemin Nicolas-Bogueret 12b, 1219 Aire

Présents : le comité et les membres (voir la liste des présences), Mme Marinette Delfosse (vérificatrice aux comptes), M. Christophe Dulex (Président du Conseil municipal), Mme Christina Meissner (Députée au Grand Conseil), Mme Josette Monnier (Conseillère municipale et vérificatrice aux comptes), M. Olivier Perroux (Conseiller municipal), Mme Esther Schaufelberger (Conseillère municipale), M. Martin Staub (Conseiller administratif) et M. Benoît Stolz (Actual Pub)

Excusés : M. François Ambrosio (1^{er} Vice-président du Conseil municipal), Mme Michèle Finger (trésorière), Mme Claire Forel, Mme Monique Mattenberger (Conseillère municipale), M. Patrice Matter et M. Jean-Pierre Tassotti (vérificateur aux comptes)

1. Accueil du Président

Pierre Chevrier ouvre la 62^e Assemblée Générale. Il rend hommage à M. Robert Borgis et présente toutes ses condoléances à sa famille au nom du Comité. Une minute de silence est observée.

Il lit la liste des personnes invitées et des excusées, saluant la présence de celles et ceux qui ont répondu favorablement à l'invitation. Il donne la parole à M. Christophe Dulex, Président du Conseil municipal.

M. Christophe Dulex remercie pour l'invitation et apporte les salutations protocolaires habituelles des autorités de la Ville de Vernier. Membre de cette Association depuis bien longtemps, il rend également hommage à M. Robert Borgis, qui lui a notamment transmis le goût de la politique et de l'engagement dans les associations locales et plus particulièrement évidemment à celle d'Aire-Le Lignon, un quartier où il vit depuis 1968. Il est souvent porteur des préoccupations des habitants de la presqu'île au Conseil municipal.

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2018

Le procès-verbal 2018 se trouve sur le site internet de l'association. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités 2018

Pierre Chevrier mentionne les séances du Comité qui ont désormais lieu tous les mois, elles sont intenses avec des dossiers très fournis. Il rend hommage à tou(te)s ses collègues qui ont effectué un travail formidable. Il annonce que les habitants vont être associés aux travaux du Comité en prenant l'exemple du projet de la Bourdonnette puisqu'il est prévu des visites du chantier avec les architectes qui permettront de suivre les différentes étapes. Il souhaite une participation positive des habitants mais pas seulement pour se plaindre des nuisances dues aux travaux.

Le Comité a essayé de se réinventer. Le vide grenier du 26 mai 2018 a été très bien organisé et a bénéficié d'une excellente participation des habitants. La population de ce quartier est composée de nombreux enfants qui grandissent; il y a donc besoin d'échanger habits, jouets, vélos... A titre personnel, il déplore cependant que toutes les tranches de la population n'aient pas été représentées. Vu le succès, un vide grenier sera probablement réorganisé en 2019.

Le Comité a à nouveau misé sur la fameuse raclette pour les promotions dont le résultat est assez satisfaisant. Des progrès pourraient être réalisés au niveau de l'encadrement vu les quelques

soucis avec les bons reçu par les enfants et le fait que l'Association ne s'y retrouve pas forcément mais c'est une activité très agréable qui dépend bien sûr de la météo.

Il a trouvé très enrichissant le débat public entre Mme Anna Roch et M. Martin Staub les deux candidats au poste du Conseil administratif. Il y a notamment entendu des éléments très agréables à propos de la Bourdonnette, des arbres à conserver et appris que Vernier et Aire plus précisément auront droit à des projets les valorisant.

4. Rapport financiers 2018

Béatrice Besse lit le rapport d'activité de la trésorière, Mme Michèle Finger.

« En cette année 2018, nous avons malheureusement perdu, toujours pour les mêmes raisons : déménagements, entrées en EMS, décès et quelques démissions, 40 membres. Nous avons accueilli 7 nouveaux membres, il en résulte que notre association regroupe actuellement 500 membres.

Le vide grenier a rapporté la petite somme de CHF 280.00 et la fête des promotions à Vernier CHF 570.00.

Vous remarquez une diminution des frais de production de notre journal, ceci grâce à M. Benoît Stolz d'Actual Pub qui est très attentif pour le choix de ses fournisseurs.

Je vous dois une explication quant aux finances du dossier des RMNA. Je reviens un peu en arrière. En 2017, les membres et les opposants au projet ont versé CHF 7'045.- d'avance pour les frais juridiques et nous avons eu des frais pour CHF 1'867.90. En 2018, vous avez versé CHF 6'970.- et l'association Pic-Vert a versé CHF 3'000.--. Nous avons eu des frais pour CHF 10'800.70. Au 31 décembre 2018, il reste donc un solde de CHF 1'346.40 en faveur du dossier RMNA. Et cette fois, je prends un peu d'avance, en vous disant qu'en 2019, nous avons déjà reçu une facture de CHF 1'672.10. Vous serez mieux informés du déroulement de ce dossier plus tard dans la soirée mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons grand besoin de votre appui financier. A cet effet, j'ai déposé quelques bulletins de versement sur la table à l'entrée. « D'avance merci de votre soutien. »

L'Assemblée approuve les comptes en applaudissant.

5. Rapport des vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2018

Josette Monnier lit le rapport des vérificateurs aux comptes.

L'assemblée vote la validation des trois rapports et donne décharge au Comité en les remerciant pour leur engagement.

6. Approbation des nouveaux Statuts

Florian Sallin a travaillé à la refonte des statuts avec Mmes Michèle Finger, Karine Weekers et M. Daniel Muller qu'il remercie chaleureusement pour leur participation très active. Le groupe s'est appuyé sur les statuts d'autres associations à but non lucratif. Dans les nouveaux statuts, certains articles se retrouvent sans modification, d'autres ont été supprimés partiellement ou complètement. Les séances ont été soutenues, quatre personnes ayant souvent un avis divergeant, mais il en est toujours ressorti un point de convergence. Ils sont publiés sur le site internet.

Pierre Chevrier rend hommage au groupe de travail qui s'est penché sur les statuts.

Christophe Dulex ne trouve pas très français l'article 5 et estime l'ancienne tournure mieux formulée. Il propose que l'ancien article 6, qui est maintenant devenu l'article 5, concernant la condition d'admission soit réintroduit en enlevant la notion d'écrite puisque c'est un peu dépassé et que le Comité directeur n'existe plus. Il trouve que la dernière phrase n'est pas très bien rédigée : « Le Comité peut statuer le cas échéant d'une non-acceptation d'adhésion ».

Florian Sallin confirme qu'il n'y a plus de Comité directeur. Il souligne également que nous avons modifié l'article 3 afin de permettre de déroger au lieu de domicile à certaines conditions. Le groupe s'est basé notamment sur les statuts de l'Association Pic-Vert.

M. Dulex soulève qu'avec l'article 10 et l'article 13, le même organe délibère deux fois différemment. L'un parle de majorité absolue des membres présents et l'autre à la majorité des voix.

Une discussion s'ensuit sur majorité simple et absolue. La majorité simple serait la meilleure.

Aucune proposition claire ne pouvant être trouvée, la question d'adhésion et la manière de voter étant primordiales pour une association, Pierre Chevrier décide de repousser l'acceptation des statuts à l'année prochaine. Le groupe de travail fera une nouvelle proposition. Pour pouvoir voter, il faudrait être sûr que tout le monde est d'accord sur la formulation. Voter article par article, n'est pas une solution non plus, de surcroît, il n'y a pas d'urgence à voter les nouveaux statuts.

Il demande à M. Dulex d'envoyer un courriel expliquant les corrections qu'il a proposé ce soir.

M. Dulex précise que l'article 6 ancien pourrait être modifié comme suit : « *pour devenir membre, une demande est adressée au Comité* ». Toute la suite ne changerait pas. On ne tiendrait pas compte de l'article 5, soit « *pour devenir membre, une demande est adressée au Comité* » par oral, par écrit, c'est égal. « *Le Comité directeur statue sur cette demande qu'il peut refuser sans indication de motif et un recours peut être interjeté dans les dix jours, etc.* », ce qui est légalement juste. C'est le Code des obligations qui fait foi. Pour l'autre proposition, article 10, article 13, sa proposition est de dire que c'est la majorité simple, les deux fois.

L'approbation des statuts est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

7. Election du Président

Pierre Chevrier ne briguera pas un nouveau mandat pour des motifs privés. Venu à Aïre dans le cadre d'une hoirie de famille, il quitte le canton et a des projets à l'étranger. Il a vécu une expérience formidable et remercie tous ses collègues, une équipe fantastique avec un noyau très solide – Roland Rey-Mermier, Yves Magnin, Alain Gaumann, Daniel Rochat et Florian Sallin - qui s'est renforcé avec l'arrivée de **Karine** Weekers, Daniel Muller et Béatrice Besse. Il souligne également l'indéfectible soutien de Suzanne Gaumann et Patricia Rochat qui ont toujours été des atouts extraordinaires pour renforcer l'équipe.

Il a le plaisir de proposer la candidature de M. Daniel Muller comme nouveau président. Daniel Muller, nouveau membre depuis l'an dernier, habite au chemin des Grillons depuis 1980. Retraité du secteur bancaire, il a toujours été très actif dans des fondations d'écoles et autres activités caritatives.

Daniel Muller est nommé Président par acclamation.

Daniel Muller remercie de la confiance qui lui est témoignée et il rend hommage à Pierre Chevrier en le félicitant pour tout ce qu'il a fait pour l'Association. Le Comité a pu voir en lui non seulement l'homme des vins à travers sa chronique dionysiaque dans l'Echo d'Aïre-Le Lignon mais aussi sa belle formation de capitaine de notre armée. Il avoue être rentré dans l'Association grâce à lui. Au nom du comité, il lui souhaite bon vent dans sa nouvelle vie.

8. Election du comité

Daniel Muller souligne qu'il n'a accepté d'être président qu'à une condition, qu'un(e) vice-président(e) soit nommé(e). Malheureusement les statuts n'ayant pas été acceptés, il doit donc déroger en nommant une vice-présidente. Il présente une personne jeune et dynamique et pleine d'idées : Mme Karine Weekers.

Karine Weekers est nommée vice-présidente par acclamation.

Daniel Muller énonce donc la proposition de nouveau comité : Karine Weekers (vice-présidente), Michèle Finger (trésorière) Alain Gaumann (secrétaire). Membres : Béatrice Besse, Yves Magnin, Roland Rey-Mermier, Daniel Rochat et Florian Sallin.

L'Assemblée accepte ce nouveau comité pour les deux prochaines années (2019 – 2021) avec de chaleureux applaudissements.

Daniel Muller rappelle que de nouvelles candidatures pour le Comité seraient les bienvenues et encourage les membres présents à prendre contact avec un membre du Comité. De nouvelles forces sont indispensables vu les grands chantiers planifiés dans la presqu'île.

9. Nomination du/des vérificateur(s) aux comptes

Josette Monnier et Marinette Delfosse se représentent pour 2 ans (2019 – 2021) et sont chaleureusement remerciées.

10. Cotisations 2019

Daniel Muller annonce que les cotisations pour 2019 restent inchangées, soit CHF 35.- pour les personnes physiques et CHF 70.- pour les personnes morales. Il souligne que les finances ne sont pas au beau fixe et qu'il y aura des frais importants à régler. Le Comité est donc très reconnaissant envers les membres qui ajouteront un don à leur cotisation.

11. Journal écho d'Aïre

Yves Magnin lit le message que Robert Borgis voulait adresser ce soir. Il pense que c'est certainement un testament posthume qui est intéressant parce qu'il a le mérite de poser un diagnostic et des questions sur le futur du journal.

« Lors de la création, en 1957, du « Comité de défense d'Aïre » les Pères fondateurs ont constaté, assez rapidement, que la population était souvent peu au courant des activités des sociétés locales, comme d'ailleurs des avis officiels des autorités communiqués par voie d'affiches (généralement pas lues) ou par quelques rares articles des quotidiens genevois. C'est la raison pour laquelle, en mai 1959, les habitantes et habitants de la Presqu'île trouvaient dans leur boîte aux lettres un feuillet de 4 pages ronéos typé leur apportant des informations sur l'activité de la nouvelle association créée. **L'Echo d'Aïre venait de naître**, fêtant aujourd'hui ses soixante ans d'existence traversés avec des hauts et des bas, notamment dans son développement (nombre d'exemplaires) dû à l'explosion démographique connue par notre région.

Voulue par les pionniers de l'époque, conscients que la nouvelle association avait absolument besoin d'informer la population sur les problèmes du quartier et sur ses activités, la parution du modeste bulletin s'est poursuivie, contre vents et marées. Le Comité n'a pas ménagé pas ses efforts pour maintenir en vie ce bulletin, destiné en premier lieu, à informer la population des problèmes touchant le quartier (informations pas toujours relayées par les grands quotidiens) et la suite donnée pour trouver une solution, mais également être le reflet de la vie du quartier (communiqués, vie des sociétés, chroniques, etc.) Comme pour toute publication de ce type – si son utilité n'est pas contestée – les conséquences, surtout financières, ne sont pas négligeables...

au contraire ! Ainsi pour les besoins de la distribution, chaque numéro est imprimé aujourd'hui à environ 5'000 exemplaires, alors qu'en contrepartie, nous n'enregistrons qu'un nombre de cotisants d'environ 500 chaque année d'où une perte financière importante, de plus en plus difficile à supporter (CHF 8'000.- à CHF 10'000.-).

Que va-t-il se passer dans le futur ? Votre bulletin va-t-il prendre le chemin suivi par d'autres publications (Boucle du Rhône ; l'Orpailleur ; Vie à Vernier ; Avanchets-Spot ; Air de Châtelaine ; etc.) **celui de la disparition !**

Ce bulletin, carte de visite de votre Association, est avant tout « le vôtre » et son avenir dépend entièrement de vous !

Le Comité doit-il continuer à éditer cette publication ? Chacun est-il prêt à apporter un soutien financier supplémentaire (sous forme de souscription par exemple) pour assainir les frais de parution et permettre ainsi à votre bulletin de continuer à paraître et remplir son rôle d'information indispensable ? »

12. Informations sur les divers projets :

IEPA Bourdonnette

Alain Gaumann informe que le projet de la Bourdonnette, en gestation depuis une dizaine d'année, arrive aujourd'hui à bout touchant. Lors de la demande d'autorisation de construire, déposée en novembre 2018 par la FLPAL, l'AIALI et quelques riverains ont fait des observations, notamment par rapport aux nombreux arbres qui allaient être abattus. Leurs observations ont été prises en compte par le maître d'ouvrage qui s'engage à maintenir un certain nombre d'arbres, notamment ceux se trouvant en périphérie de cette grande parcelle et qui ne devraient pas être impactés par les travaux. Etant arrivés à un accord avec la FLPAL, ils n'ont pas fait opposition à la demande d'autorisation de construire, cette dernière est donc entrée en force en fin d'année passée.

L'ouverture d'un chantier est toujours problématique mais les travaux devraient commencer ce printemps et durer trois ans. Il y aura deux étapes, la première avec une densification de 0,6 et la deuxième avec une densification de 0,8. Les riverains souhaiteraient que les travaux aient lieu en même temps afin de ne subir les nuisances qu'une seule fois. Mais la deuxième étape dépend du nouveau plan directeur communal qui sera adopté par le Conseil municipal, espérons-le, cet automne. Les architectes et le promoteur (FLPAL) se sont engagés à informer régulièrement les habitants sur le déroulement du projet, à annoncer à l'avance les nuisances les plus importantes et à organiser des visites du chantier.

Martin Staub partage qu'il aime beaucoup le quartier de son enfance. Il transmet le message des autorités de la Commune qui sont particulièrement touchées par le décès de M. Robert Borgis et tiennent à rendre hommage à cette personnalité incontournable dans la Commune et dans la vie associative. Sa présence va manquer à tous.

Il revient sur l'accord entre la Ville de Vernier et le promoteur en 2011 qui prenait en compte les nombreuses oppositions pour une densification à 0,8. Entre temps un nouveau plan directeur devrait être adopté. Il risque donc d'y avoir un hiatus non voulu par la Commune et la FLPAL. Tout dépendra du nombre d'observations au plan directeur. A quel rythme la Commune et l'Etat vont-ils traiter celles-ci et comment vont-ils pouvoir les inclure ? La Commune va essayer d'aller aussi vite que possible. A l'automne le nouveau plan directeur communal sera voté mais après cela dépendra de l'Etat. La Commune, comme la FLPAL et les riverains souhaitent que les deux étapes s'enchaînent mais cela ne sera peut-être pas possible.

Reconstruction Labo Plan/HIAG

Bahram Bani Hachemi a dernièrement eu un contact avec le promoteur HIAG immobilier qui lui a annoncé que le chantier va démarrer au mois de mai, soit la démolition du bâtiment existant. Ils organiseront une séance d'information le 10 avril à 18 h 30 dont le lieu sera communiqué ultérieurement. HIAG souhaite mettre en place des rencontres fréquentes qu'ils appellent café-croissant pour informer les habitants et écouter leurs doléances.

Il confirme l'accord qui prévoit de diminuer d'un étage toute la partie le long du chemin des Sellières et de mettre en retrait la partie haute de l'attique. Il fallait éviter qu'ils refassent un nouveau projet avec cette fois-ci une hauteur de 24 mètres, comme ils auraient pu le faire, en regard de la nouvelle loi. Ils ignorent encore qui viendra s'installer dans leurs locaux, par contre, ils restent propriétaires de la parcelle, ce qui est peut-être le moindre mal.

Martin Staub revient sur les deux tilleuls abattus sans autorisation alors qu'ils étaient également protégés par une convention tripartite : riverains/commune/HIAG immobilier. La ville de Vernier a contacté le promoteur pour lui dire que cette façon de procéder était inadmissible, compte tenu de la convention. HIAG immobilier a répondu que c'était leur mandataire qui avait abattu les arbres sans leur accord.

Il demande à chacun d'être attentif au déroulement des travaux et informe que la ville de Vernier le sera également. Il souligne que les arbres ont été abattus avant que l'autorisation n'ait été délivrée, ils n'avaient donc aucun moyen de contrôle.

Bahram Bani Hachemi mentionne que le promoteur s'est manifesté, en arguant qu'il s'agissait d'un malentendu et a envoyé une lettre d'excuse à la Commune et aux riverains. HIAG s'est engagé à remplacer les arbres abattus par une même espèce de la plus grande taille possible à la fin du chantier.

Centre pour réfugiés mineurs non-accompagnés à Aïre (RMNA)

Karine Weekers annonce que l'autorisation de construire a été déposée en date du 24 janvier 2018 et publiée dans la FAO. L'avocat mandaté par l'AIALI, Maître Petroz de l'Etude Perréard de Boccard, a déposé un recours le 23 février 2018 auprès du Tribunal Administratif de Première Instance.

Ce projet de construction prévoit une zone administrative d'environ 600 m², des bureaux, des chambres et appartements pouvant accueillir plus de 120 personnes ainsi qu'une salle polyvalente de 150 places assises avec la possibilité d'accueillir plus de 300 personnes.

Il apparaît indéniable que l'aboutissement d'un tel projet générera des nuisances importantes pour le voisinage et une dévalorisation des villas dans le quartier. De plus, le projet socio-éducatif et l'encadrement de ces jeunes mineurs n'est pas suffisant en nombre pour garantir une intégration adéquate.

A ce jour la procédure est toujours en cours. Il y a eu plusieurs rebondissements et le Comité attend la convocation au Tribunal Administratif de Première Instance. Les membres et opposants seront tenus au courant de la suite de cette procédure.

Malgré le fait que l'avocat travaille avec un tarif préférentiel pour notre association, il y a un grand besoin de fonds pour financer la procédure. A cet effet, des bulletins de versement ont été déposés sur la table à la sortie.

Martin Staub a contacté M. Christophe Girod, directeur de l'Hospice Général, qui lui a confirmé par écrit qu'ils ne travaillaient plus sur cette question tant que le projet était suspendu par le recours de l'AIALI et des riverains. La position de la commune est connue, soit un redimensionnement à la baisse et un programme d'encadrement à la hauteur des défis que représentent ces jeunes immigrés. La Commune de Vernier s'était sentie, assez justement, exclue d'une partie des

réflexions à ce sujet. Si l'autorisation de construire est accordée, la Commune de Vernier sera invitée à la table pour discuter de toutes ces questions cruciales concernant l'encadrement et la taille du centre.

Un nouvel élément est à ajouter au dossier. Mme Esther Schaufelberger parle d'une motion des Verts au Grand Conseil concernant le dimensionnement du centre. Elle informe que la motion propose un redimensionnement à la baisse, puisque celui-ci avait été conçu dans une période où il y avait un sentiment d'urgence concernant l'arrivée de jeunes migrants, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Cependant elle rappelle que le centre de la Praille n'est pas adapté à des jeunes migrants et devrait fermer prochainement. Ces questions doivent donc être traitées. Le Conseil administratif a un pouvoir limité, et travaille de concert avec le Conseil municipal afin d'avoir une influence sur le projet. La voix de l'AIALI et des riverains est importante et la Commune essaye de l'amplifier mais elle n'est pas directement responsable du projet. Le Conseil administratif doit encore rencontrer M. Christophe Girod pour divers sujets dont l'un d'eux sera le centre RMNA.

Mme Esther Schaufelberger complète qu'il y a différentes voies pour tenter de redimensionner le projet. Elle mentionne notamment le travail d'influence qui peut se faire auprès des députés au Grand Conseil. La motion déposée demande une réduction du centre à un maximum de 40 jeunes; ce que le Conseil municipal a revendiqué dans sa résolution. Il s'agit d'une motion du groupe des Verts avec le soutien des socialistes et de certains membres du PDC et il est primordial que chacun se mobilise. Elle encourage les membres qui ont des réseaux à transmettre l'information, notamment aux députés, et de leur expliquer pourquoi c'est important. Les Verts sont favorables à l'accueil de ces jeunes mais d'une manière adaptée, leur souhait est d'avoir des petits centres, plus proches des structures familiales. La motion demande donc clairement qu'il y ait au moins deux centres sur le canton, à taille humaine, soit un maximum de 40 jeunes.

Roland Rey-Mermier demande pourquoi, depuis dix jours, il y a un alignement de rochers en bord de parcelle avec deux piquets, une chaîne et un panneau de stationnement interdit. Il n'a vu que quelques voitures, des pique-niqueurs mangeant dans leur véhicule à midi et des personnes promenant leur chien. Il s'inquiète également du montant qu'a coûté cet aménagement.

Un riverain informe de la version officielle, soit l'interdiction de stationner. Beaucoup de véhicules des ouvriers des deux chantiers de construction en haut du chemin des Sellières, se parquaient là. Il informe que la pose du panneau d'interdiction de stationner n'est pas légale.

Martin Staub précise que c'est l'Etat qui a demandé cette installation.

Passerelle Aire-Onex

Alain Gaumann confirme que le planning envisagé a pris du retard. Aux dernières nouvelles, les travaux devraient débuter au mois de septembre 2019.

M. Staub partage que, selon ses informations, les travaux devraient commencer en juin 2019 et durer 18 mois. Les SIG, les Communes Onex et de Vernier sont concernés, ce qui ne simplifie pas l'avancement du projet. La plupart des transports d'éléments du pont se feront par le côté d'Onex.

Un riverain signale que des travaux préparatoires ont déjà commencés.

Porteous

Daniel Rochat explique la démarche du Collectif « Porteous - prenons la ville ! » grâce à qui le projet de prison a été abandonné par le Conseil d'Etat. Le bâtiment a été mis sous le giron du Département de la Cohésion Sociale et sera destiné à un centre culturel. Le Collectif a invité la population pour une sorte d'inauguration le 25 août 2018. L'AIALI s'est rendue avec deux représentants et a manifesté son soutien à la démarche. Une visite des locaux a eu lieu montrant un développement impressionnant. L'équipe est pleine de bonne volonté et d'enthousiasme, elle a même apporté un piano qui est arrivé par radeau !

M. Staub parle des négociations en cours avec l'Etat qui a garanti que le Collectif sera partie prenante du futur centre culturel. Le Collectif s'est engagé à quitter les lieux car l'Etat avait réellement peur pour la sécurité des occupants, le bâtiment étant extrêmement dangereux. C'est un projet positif pour Vernier. Il s'est beaucoup battu avec ses collègues dans ce sens. Il y a eu un changement de dicastère au Conseil d'Etat ce qui a permis de débloquer la situation. La création du Collectif a permis de convaincre le Conseil d'Etat que ce lieu mérite d'être mis en valeur. Ils ont déjà eu plusieurs rencontres avec M. Thierry Apotheloz qui a créé un groupe de travail dans lequel les autorités communales sont présentes. Il espère que des représentants des associations d'habitants le seront également mais il n'est pas certain que cela soit prévu.

Il mentionne avec humour la lettre reçue de l'association « Patrimoine suisse » qui s'est réveillée, 10 ans après, et qui veut protéger le bâtiment. Il leur a répondu qu'il était conscient de l'architecture industrielle particulière du bâtiment et que celle-ci sera conservée mais pas au point d'empêcher de réaliser un beau projet pour la Presqu'île.

Concernant le deuxième bâtiment, c'est encore un combat à mener puisqu'il est toujours occupé par l'Office de la détention qui devrait y rester. Des propositions ont été transmises au Conseil d'Etat qui permettraient que tout le périmètre soit dédié à un Centre culturel. C'est le début du processus et le soutien de l'IALI est primordial.

M. Pierre Chevrier remercie le Conseiller administratif qui a parfaitement complété tous les points évoqués et qui est à l'écoute des préoccupations de l'Association. Il mentionne que ce n'était pas toujours le cas avec son prédécesseur.

13. Activités 2019

Daniel Muller confirme que le Comité continuera à suivre de très près les dossiers mentionnés précédemment avec bien entendu l'appui du Conseiller administratif, Martin Staub, qui nous donne toujours des détails et de précieuses informations.

L'IALI sera également présente lors des traditionnelles promotions qui auront lieu le 28 juin 2019 ainsi qu'aux 60 ans de l'école d'Aïre le 15 juin 2019.

Le Comité souhaite avoir des contacts réguliers avec le Conseil municipal ainsi qu'avec le Conseil administratif de la Ville de Vernier pour échanger sur les divers projets.

Il remercie Mme Nicole Mezzadonna, rédactrice du procès-verbal.

14. Divers

Nicole Mezzadonna informe que la chorale féminine « L'heure musicale », se retrouve chaque mardi de 15h30 à 16h30, au 50, avenue du Lignon. Elle propose aux personnes intéressées de prendre contact avec Micheline Mezzadonna présente dans la salle.

Passerelle du Nant des Grebattes

M. Staub confirme qu'elle est vétuste et pose un problème de sécurité. Le Conseil municipal a approuvé un crédit d'études en vue du renforcement de celle-ci afin de permettre aux véhicules d'urgence d'intervenir rapidement dans le bas du Lignon. Une étude technique a été réalisée qui a confirmé la faisabilité du projet, l'Etat doit maintenant donner son avis vu qu'il y a de nombreuses problématiques (forêts, servitudes, etc.). Le Conseil administratif souhaite rénover cette passerelle mais il y a un problème de budget et la Commune a actuellement des investissements très importants, notamment avec le nouveau quartier de l'Etang. Si tout va bien, un crédit d'étude sera

demandé au Conseil municipal à la fin de l'année. C'est une des priorités mais il y en a d'autres indispensables.

La crainte que l'élargissement de la passerelle entraîne le passage de véhicules motorisés a été soulevée. A l'époque de sa construction il était prévu que les véhicules puissent passer par-là mais sa réalisation ne s'est pas faite. Cette passerelle ne serait utilisée que pour les véhicules d'urgences, (pompiers, ambulances, etc.) éventuellement la police et bien sûr le véhicule de la voirie chargée de son entretien.

Le passage des vélos est une demande de la population avec du coup le risque que les scooters arrivent à passer. La passerelle sera interdite aux deux-roues motorisés et tout sera mis en place pour faire respecter ce règlement.

Concernant la barrière très endommagée depuis la tempête Eleanor, c'est toujours une volonté de la Commune de la remettre en état. Il y a bien eu un crédit voté à l'époque mais entre-temps d'autres investissements sont devenus prioritaires. La Commune préfère-t-elle aussi tout réaliser en même temps afin de diminuer les nuisances.

Parking

La Commune n'a pas de volonté précise concernant la mise en place d'un parking réglementé (zone bleue) sur la presqu'île d'Aire. Ce n'est pas un problème à l'heure actuelle.

Rencontres avec le Conseil administratif

M. Staub informe que le Conseil administratif a décidé de mettre en place un projet de rencontre des citoyens dans tous les quartiers et notamment à Aire-Le Lignon afin que ces derniers puissent exprimer leurs souhaits et préoccupations. Le Conseil administratif a constaté que la communication via les medias (journaux, internet, etc.) n'était pas suffisante. Il pourra ainsi répondre de façon transparente aux questions des citoyens.

Pierre Chevrier clôt la partie formelle de l'Assemblée générale et donne la parole à Alain Gaumann pour présenter son invité qui va parler de l'Association Pic-Vert, la défense de la zone villas, qui est aussi une des priorités de l'Association.

15. Défense de la zone villa, il faut se mobiliser ! Présentation des activités de l'association Pic-Vert

M. Staub devant malheureusement partir, Alain Gaumann le remercie d'avoir fait l'honneur de venir à l'AG parce qu'il y a longtemps, au moins trois ou quatre ans, que nous n'avions plus vu de Conseiller administratif. Ainsi nous avons eu droit à des informations de première main.

Alain Gaumann présente l'invité, Me Michel Schmidt, Président de l'association Pic-Vert. Il rappelle que l'AIALI est une petite association, donc avec peu de moyens. Par contre, l'Association Pic-Vert est une association cantonale avec une force de frappe autrement plus importante que la nôtre et elle bénéficie notamment de réserves financières indispensables quand il faut se battre pour défendre la zone villa.

L'AIALI y est affiliée comme une trentaine d'autres associations de quartier. De par son importance (3'000 membres) l'association Pic-Vert a accès au Conseil d'Etat pour diverses questions concernant la zone villa.

Il précise que Pic-Vert a soutenu l'AIALI dans quatre projets à Aire.

- 1) Il y a 10 ans, un projet d'habitat groupé prévu sur le terrain de la Bourdonnette a été contrecarré avec le soutien du Pic-Vert et de son ancien président Philippe Schmidt, père de Michel Schmidt, en raison d'une architecture en décalage totale avec l'environnement bâti.
- 2) La Bourdonnette parce que le Grand Conseil souhaitait le déclassement de ce terrain, situé zone villa, en zone 4A.
- 3) Laboratoire Plan. Les riverains se sont opposés à l'importance du bâtiment avec l'appui du Pic-Vert et de Me Michel Schmidt qui a défendu le recours à l'autorisation de construire. Le résultat a été positif car le bâtiment sera construit avec un étage de moins.
- 4) Centre RMNA. Le Pic-Vert a participé à une aide financière pour financer l'avocat se chargeant du recours contre l'autorisation de construire.

Sans le soutien financier du Pic-Vert l'AIALI n'aurait pas pu s'opposer à ces projets, c'est pourquoi le Comité a souhaité vous présenter cette association à laquelle il est important d'adhérer afin de lui donner encore plus de force.

Me Michel Schmidt, Président de l'association, présente l'Association Pic-Vert et ses buts. Il présente les deux membres du Comité présents avec lui ce soir, Mme Christina Messner et M. Alain Gaumann.

- 1. Présentation de l'Association**
- 2. Prestations proposées à ses membres**
- 3. Actions entreprises**
- 4. Objectifs 2019**

L'Association a 33 ans et compte 3000 membres. Elle protège la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

Conséquences prévisibles de la destruction des zones villas

- Diminution des recettes fiscales
- Augmentation du trafic, pollution
- Destruction des zones vertes et de la biodiversité
- Baisse de la qualité de vie
- Crainte grandissante des propriétaires qui s'exilent
- Favorisation de la migration de la population genevoise

Il existe d'autres solutions que le déclassement des zones villas

- Construction de logements dans des zones d'activités mixtes. Exemple, le PAV
- Créer des logements par transformation de locaux commerciaux
- Construire en zone ordinaire et non en zone de développement
- Améliorer la concertation entre différents intervenants
- Se concentrer sur les zones déjà déclassées

Actions de l'Association

- Sensibilisation et information à la population
- Envoi de courriers aux membres et aux propriétaires concernés
- Participation aux conférences d'associations de quartier
- Prise de contact avec les différents partis politiques
- Communiqués de presse

Prestations proposées à ses membres

- Appui de ses membres
- Accès à des permanences téléphoniques gratuites en matière fiscale, architecturale, énergétique, juridique, assurance, médiation, devis
- Accès à des prestations de professionnels à des tarifs préférentiels

- Accès à des aides financières
- Représentation auprès des instances politiques décisionnelles
- Veille sur les projets d'aménagement du territoire
- Informations actualisées, notamment par le journal trimestriel et newsletters. (5000 lecteurs)

Dernières actions entreprises

- Réponse écrite au rapport RD 1108
- Amélioration de la communication
- Rapprochement et collaboration avec les partis politiques, les Conseillers d'Etat, les Députés du Grand Conseil, et les élus communaux
- Renouvellement du Comité
- Augmentation constante des prestations offertes aux membres
- Collaboration avec le Conseil d'Etat sur les thèmes d'actualité
- Guide des nouveaux quartiers de jardin du XXIème siècle
- Réforme sur la fiscalité immobilière
- Réforme des pratiques de calcul du prix de vente en zone de développement, etc.
- Collaboration avec les partis politiques sur les projets de loi et consignes de vote
- **Entrée dans des commissions officielles du canton**
 - Commission de l'urbanisme
 - Commission d'architecture
 - Commission des monuments, de la nature et des sites
 - Commission d'aménagement du territoire
 - Commission consultative de la diversité biologique
 - Commission du standard énergétique

Objectifs 2019

1. Poursuivre les démarches entreprises en 2018

- Prix en zone de développement
- Fiscalité immobilière
- Collaborer / influencer prises de position des élus
- Suivi du guide des nouveaux quartiers de jardin du XXIème siècle

2. Initiative pour donner plus de pouvoir aux Communes en matière d'aménagement du territoire

- Finalisation du texte
- Objectifs
- Planning

3. Réforme de la fiscalité immobilière

- Réponse à donner aux récentes hausses
- Réévaluation de la valeur fiscale des biens immobiliers

4. Augmentation du nombre de membres

- Communication
- Présentations
- Organisation d'évènements

Pierre Chevrier remercie Me Michel Schmidt et les personnes présentes et souhaite à tous une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21 h 53 et suivie par la traditionnelle verrée.

Alain Gaumann

Daniel Muller

Le secrétaire

Le président